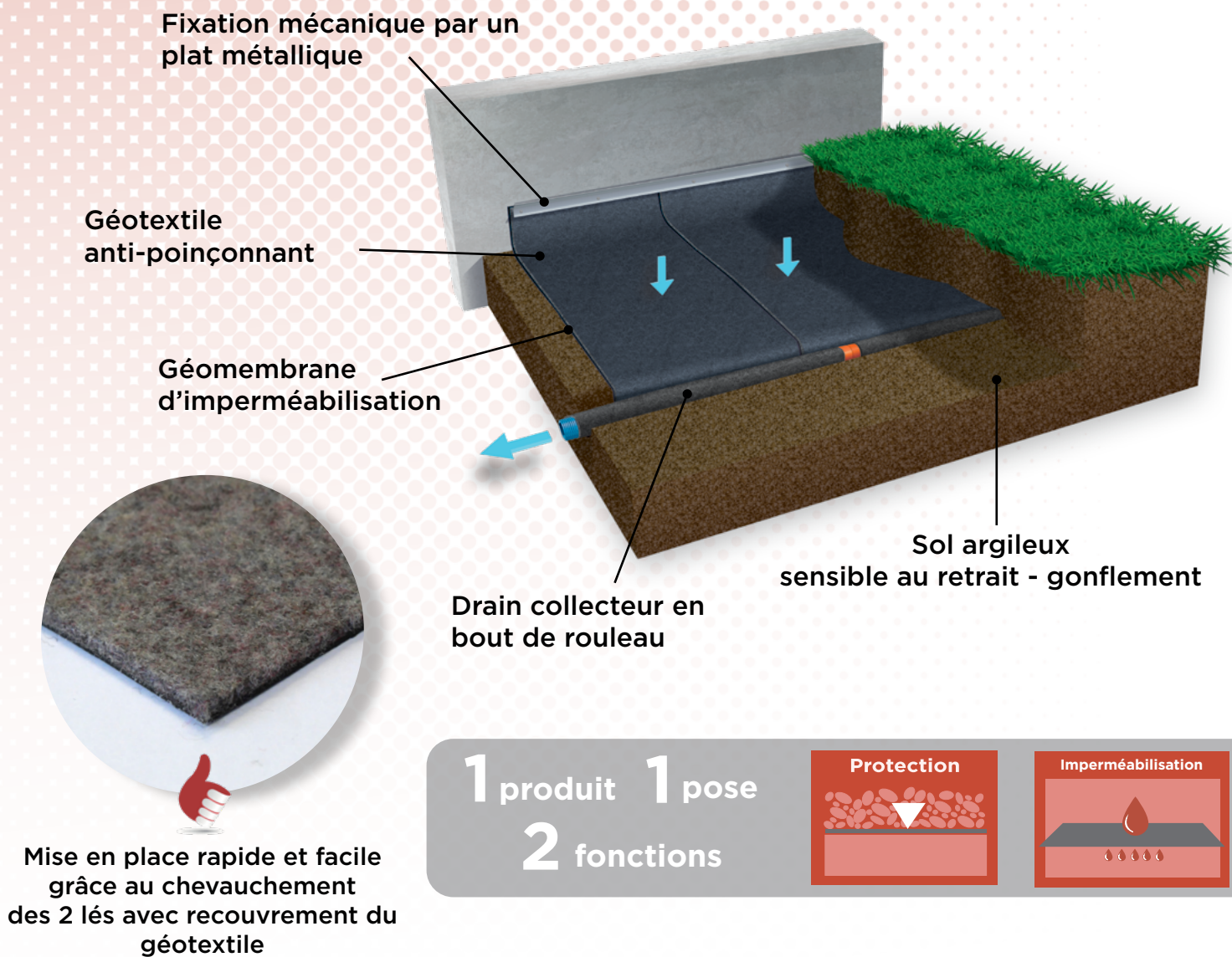


PROTECTERRE®

Protection et imperméabilisation
des sols sensibles au retrait et gonflement





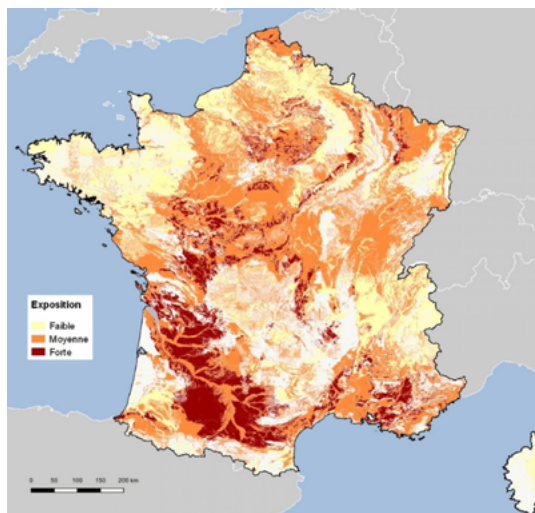
En cas de sécheresse ou d'apport massif d'eau, les sols argileux peuvent fragiliser progressivement les constructions par des mouvements différentiels et provoquer des fissurations de la structure.

D'un point de vue réglementaire, la loi ELAN (Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) impose de protéger les constructions qui se situent dans une zone d'exposition au risque de retrait et gonflement des sols argileux.

Le **PROTECTERRE®** répond à cette réglementation grâce à sa fonction d'imperméabilisation qui protège le bâti de l'évaporation et éloigne les eaux de ruissellement des fondations sur une longueur minimum de 1,50 m.



Conçu
pour la
construction neuve
et pour la
rénovation



Cartographie de l'exposition du territoire
au phénomène de retrait - gonflement :
48 % du territoire est en zone d'exposition moyenne ou forte



APPLICATION

Le **PROTECTERRE®** assure une protection pérenne grâce à une imperméabilisation du pourtour de la construction et permet de limiter les variations de teneurs en eau qui entraînent des retraites et gonflements des sols argileux.

Le **PROTECTERRE®** s'installe sur une largeur de 1,50 à 2 m tout autour du bâti pour maintenir une teneur en eau stable dans le sol : les eaux de ruissellement ne pénètrent plus (élimination du risque de gonflement), en cas de sécheresse les eaux présentent naturellement dans le sol ne s'évaporent pas (élimination du risque de retrait).



AVANTAGES

- Protection pérenne contre les fissurations.
- Préservation du bâti grâce à une couche anti-évaporation limitant les variations de teneurs en eau et par conséquent le retrait/gonflement des sols.
- Pose simple et rapide.
- **Produit approuvé par les paysagistes.**



CARACTÉRISTIQUES

Composition	Géocomposite en polypropylène associé à une géomembrane PEHD 1mm
Largeur d'un rouleau	1,95 m
Rendement	100 m ² posés par jour à deux personnes